

**Intervention de S.E.M Pierre André Dunbar, Ambassadeur, Représentant Permanent d'Haïti au nom du Groupe des Pays d'Amérique Latine et des Caraïbes (GRULAC) à la 65<sup>ème</sup> session du Conseil du Commerce et du Développement de la CNUCED**

**Point 10 : Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'Action pour les PMA pour la décennie 2011-2020**

*Vendredi, 8 juin 2018 (séance de l'après-midi)*

Monsieur le Président, Ambassadeur Salim BADDOURA,  
Monsieur le Directeur de la Division de la CNUCED en charge de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, Paul Akiwumi  
Mesdames et Messieurs les Panélistes,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

1. Je voudrais, en tout premier lieu, féliciter les nouveaux Membres du bureau, particulièrement, l'Ambassadeur BADDOURA pour son élection à la présidence du Conseil du Commerce et du Développement et en profite pour féliciter également, l'Ambassadeur Tudor Ulianovski, comme président sortant, pour le travail accompli pendant la durée de son mandat.
2. Le GRULAC salue l'effort de la CNUCED pour les activités menées entre le deuxième trimestre de 2017 et le premier trimestre de 2018 telles que mentionnées dans son rapport Réf /B/65(1)7 du 9 avril 2018 en application des paragraphes 153 et 156 du Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020 en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA)
3. L'aide de la CNUCED aux PMA revêt d'une importance capitale. Dans cet esprit, le GRULAC salue cet effort pour les activités réalisées et encourage les donateurs à continuer à supporter la CNUCED pour lui permettre d'aider les PMA dans la mise en œuvre complète du Programme d'Action.
4. Le GRULAC encourage la CNUCED à continuer à aider les PMA à tirer le meilleur parti de leurs potentialités en matière de services et les aider dans la diversification de leurs denrées d'exportations. Le renforcement de leurs capacités de production, comme issu des échanges, en septembre dernier, à la soixante quatrième sessions devra permettre d'arriver à une transformation substantielle de leur économie.
5. Le GRULAC affirme que le développement des secteurs agricole et manufacturier des PMA en vue d'assurer leur sécurité alimentaire et combattre la pauvreté passe par l'octroi d'une assistance technique leur permettant d'avoir des ressources humaines qualifiées, des infrastructures physiques et des capacités technologiques nécessaires.
6. Le GRULAC applaudit toute initiative ou mesures de la part des PMA qui doivent jouer leur partition en créant le cadre nécessaire pour tirer le meilleur parti des activités de la CNUCED et également offrir un environnement propice à attirer des investissements.

7. Afin d'obtenir un réel impact de son assistance sur la promotion du développement des PMA en général et la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul, en particulier, le GRULAC encourage la CNUCED à poursuivre sa coordination avec d'autres partenaires de développement pour doter l'Organisation de ressources financières adéquates.

8. Ce rapport souligne qu'il est peu probable que les objectifs fixés par le Plan d'Action d'Istanbul soient atteints. Ainsi, le reclassement de la moitié des PMA d'ici 2020 risque de ne pas être réalisé car seulement quelques PMA satisfont les critères de reclassement. Le GRULAC encourage la CNUCED à poursuivre ses efforts en vue d'assister les PMA dans leurs besoins en matière de commerce et de développement.

9. Etant donné la vulnérabilité d'Haïti aux catastrophes naturelles et aux chocs externes, le GRULAC réitère son appel spécial en sa faveur afin que la CNUCED et les partenaires de développement l'aident à renforcer la résilience de son économie par le biais d'une transformation structurelle pour réduire sa vulnérabilité et promouvoir son développement.

10. Enfin, les Membres du GRULAC faisant partie du Groupe des 77 et la Chine se joignent à l'intervention dudit Groupe.

Je vous remercie Monsieur le Président.